

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 02 Avril 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation** : 26 Mars 2024. **Présents** : AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole ; CAILLOT Daniel, CHARLOT Alexandre ; CLAVEL Eric, COLAS David, DAGUIN Gérard, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal ; VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés** : BARBIER Roger (pouvoir à Colas D.); DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Monnette JM.), LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), LEROY Anne (pouvoir à Venuat É.), LOUHET Damien (pouvoir à Gateau M.), MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), MOREAU Alain, ROLLIN Philippe (pouvoir à Bernard C.), **Absents** : BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, FONGARO Laurent ; GIRARD Pascal, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, SAURAT Jean-François ; **Secrétaire de séance** : COLAS David **En exercice** : 44. Présents : 29. Votants : 36

17. Affaires financières – Adoption du Budget Primitif – Locations 2023 (29001)

Ce budget annexe s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 660 951 € en fonctionnement et à 519 900 € en investissement.

- En section de fonctionnement

Les recettes comprennent le report pour 176 723,04 €, les loyers et redevances pour 245 000 €, le remboursement des charges locatives pour 7 000 €, la reprise en section de fonctionnement de subventions d'investissement amortissables pour 60 856,11 € ainsi qu'une subvention d'équilibre du budget principal pour 171 371,85 €.

Les dépenses comprennent les charges à caractère général (entretien de bâtiments, contrats de prestations de services, impôts et redevance à VNF) pour 131 999 €, la participation à l'éclairage public au Port de la Copine pour 4 000 €, le remboursement des intérêts des emprunts avec les ICNE pour 41 175,14 €, la dotation aux amortissements de 415 000,45 € et la dotation pour provisions d'un montant de 21 800 €.

Le virement à la section d'investissement d'un montant de 46 976,41 € équilibre les dépenses de fonctionnement.

- En section d'investissement :

Les recettes correspondent aux amortissements pour 415 000,45 €, au virement de la section de fonctionnement pour 46 976,41 € et aux subventions d'investissement d'un montant de 19 163,95 € correspondant au dossier LEADER pour les travaux de la Guinguette à La Machine réalisés en 2019.

L'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 38 759,19 € équilibre les recettes d'investissement.

Les dépenses comprennent le déficit d'investissement reporté de 38 759,19 €.

Le chapitre 23 d'un montant de 91 000 € sont relatifs à la réalisation d'un cheminement cyclable au Port de La Jonction et au changement de fenêtres à la Guinguette de La Machine.

Les autres lignes correspondent à l'amortissement des subventions 60 856,11 € et au remboursement du capital des emprunts pour 329 284, 70 € (dont les annuités pour l'ensemble du site de la Jonction).

Madame la Présidente demande au Conseil Communautaire :

- De l'approuver

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition

Fait à Decize, le 02 Avril 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 04/04/2024
Et de la publication le 04/04/2024

La Présidente

La Présidente,



R. ROY